

2021 DPE 12 - DFA Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2020

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2020. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Pour l'exercice 2020, les résultats suivants sont constatés, toutes sections confondues :

| | |
|--------------------------|----------------------|
| En matière de recettes : | 2.316.809,62 euros |
| En matière de dépenses : | 5.102.800,13 euros |
| Soit un déficit de : | - 2.785.990,51 euros |

Après reprise des résultats de l'exercice 2019 (3.234.550,11 euros), le résultat pour l'exercice 2020 est excédentaire de 448.559,60 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en excédent à 119.344,04 euros au budget supplémentaire, soit la dernière décision budgétaire pour 2020.

1.1. Dépenses d'investissement

Aucune dépense n'a été inscrite ni réalisée au budget d'investissement au titre de l'exercice 2020.

1.2. Recettes d'investissement

1.2.1. Les recettes réelles

Aucune recette réelle n'a été inscrite ni réalisée en 2020.

1.2.2 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1.250 euros. Elles correspondent au reliquat d'amortissement des biens d'équipement (mobilier de bureau et postes de travail). Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit du compte 6811 (chapitre 042) en section d'exploitation.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 1.250 euros pour l'exercice 2020. L'excédent de la section d'investissement de l'année précédente s'élevait à 118.094,04 euros.

1.3. Détermination du montant du solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 0 euro ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 1.250 euros ;
- le résultat de la section d'investissement 2020 est excédentaire de 1.250 euros.

Compte tenu de l'excédent constaté au compte administratif 2019 (118.094,04 euros), le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 est excédentaire de 119.344,04 euros.

Conformément à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2021 en section d'investissement (R001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 5.432.015,69 euros à la dernière décision budgétaire pour 2020, soit le budget supplémentaire.

2.1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2020 s'élèvent à 5.102.800,13 euros.

2.1.1. Les dépenses réelles

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 5.101.550,13 euros :

- 1.189.659,53 euros pour les charges à caractère général (chapitre 011) ;
- 719.934,60 euros pour les charges de personnel (chapitre 012) ;
- 3.191.956,00 euros pour les charges exceptionnelles (chapitre 67) ;

Pour les charges à caractère général (chapitre 011), l'essentiel des dépenses porte sur :

- la sous-traitance générale (nature 611), pour 439.486,71 euros. Ces dépenses correspondent aux prestations d'analyses d'eau réalisées par la régie Eau de Paris. Elles couvrent la poursuite des programmes d'analyses pour le suivi environnemental du milieu naturel des lacs des bois, de la Seine ainsi que le suivi de qualité bactériologique de la Seine en vue de la baignade dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et en héritage les années suivantes. Enfin, suite à la crise sanitaire due au Covid-19 en 2020, de nouvelles analyses de recherche du virus SARS-CoV-2 ont été réalisées sur les eaux usées ;

- les études et recherches (nature 617), pour un total de 262.352,35 euros ont permis :

- La fin de l'étude sur l'adéquation du niveau de service pour les usages de l'eau non potable, avec un niveau d'investissement soutenable, initiée en octobre 2018. L'année 2020 a vu l'achèvement des phases 2 et 3 pour un montant de 29.607,46 euros. La fin de l'étude d'assistance technique sur infrastructures du STEA : Raccordement des bateaux et des établissements flottants au réseau d'assainissement collectif (48.998,52 euros),
- Une étude pour l'élaboration du schéma directeur Eau Non Potable dans les Bois Parisiens de Boulogne et de Vincennes, lancement de la 1^{ère} phase : Recherche de fuites dans les bois pour un montant de 15.552,00 euros ,
- Une étude sur l'amélioration du site de mesures et d'analyses du Jardin Niki de Saint-Phalle entrant dans le cadre de la maintenance des équipements industriels d'exploitation et des sites de mesure du réseau d'assainissement parisien (5.566,68 euros),
- Des participations de la Ville de Paris à des conventions (70.000,00 euros),
- Une étude concernant le dimensionnement du logiciel ParaPluie, outil développé au départ pour le Grand Lyon, et permettant la conception des ouvrages de gestion des eaux pluviales, afin de prendre en compte les spécificités des règles du zonage pluvial à Paris (12.112,80 euros),

- Une étude sur l'évaluation des propriétés thermiques du matériau innovant posé rue Frémicourt suite à des déclenchements d'arrosages du 15 juin au 15 septembre 2020 (14.409,29 euros). Cette étude s'inscrit dans le projet COOL & LOW NOISE ASPHALT, cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du fond LIFE,
- Une assistance pour l'étude de diagnostic concernant la déconnexion dans le Bois de Vincennes (66.105,60 euros) ;

- les concours divers aux associations dans le domaine de l'eau (nature 6281) pour un total de 41.877 euros ;

- les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (nature 6287), 430.183,33 euros en 2020, qui se décomposent en :

- 183.340 euros de remboursement au budget général des frais d'encadrement de la direction de la propreté et de l'eau et des directions supports,
- 246.843,33 euros de remboursements de frais au budget annexe de l'assainissement qui correspondent à différentes charges supportées par ce dernier pour le compte de la section de la politique des eaux.

- les autres charges à caractère général s'élèvent à 15.760,14 euros. Elles portent sur des dépenses diverses liées à l'accompagnement des projets à l'international, des frais de formation du personnel, des frais de cotisations à des associations et à l'organisation d'un événement majeur d'une matinée « Paris pluie » au Pavillon de l'Arsenal, à destination des professionnels, pour diffuser les nouvelles pratiques dans le domaine de l'eau pour une ville plus résiliente.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent en 2020 à 719.934,60 euros.

Un montant de 3.191.956 euros a été dépensé sous forme de « subventions exceptionnelles de fonctionnement » au chapitre 67.

Conformément à l'article R.2221-48 du code général des collectivités territoriales un montant de 2.500.000 euros correspondant à une partie du résultat cumulé excédentaire constaté au compte administratif de l'année précédente a été affecté à partir du compte 672, à titre exceptionnel, à la collectivité locale de rattachement. Ce montant a permis le financement de mesures afin de faire face aux impacts sanitaires, économiques et sociaux de la crise de la COVID-19 et notamment d'abonder le fonds de solidarité pour le logement (FSL), fonds qui accorde des aides financières aux personnes en difficulté.

Par ailleurs, un montant de 691.956 euros a été alloué à des associations, pour des projets ou des aides d'urgence de solidarité internationale, et décomposé comme suit :

- le solde, d'un montant de 12.565 euros, de la subvention à l'ONG Comité Français de Soutien GK SAVAR pour son projet d'eau et d'assainissement dans la zone cyclonique des Sundarbans au Bangladesh ;
- le solde, d'un montant de 21.864 euros, de la subvention à l'ONG Afrique et Nouvelles Interdépendances (Agis Note et Innove - ANI) pour son projet d'accès à l'eau dans le 1^{er} arrondissement de Yaoundé et dans le canton d'Ebombo III, par la réalisation de 6 forages au Cameroun ;
- le solde, d'un montant de 55.000 euros à l'ONG Systèmes Économiquement Viables pour l'Eau aux Suds (SEVES), pour son projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de Kanembakaché (Niger) ;
- le solde, d'un montant de 4.000 euros à l'ONG Association pour le Développement Socioculturel d'Agnam Lidoubé (ADSCAL) pour son projet d'eau et d'assainissement à Agnam Lidoubé au Sénégal ;
- Le solde, d'un montant de 15.027 euros à l'ONG IDO pour son projet d'accès à l'eau dans les départements des Logone (Tchad) ;
- le solde, d'un montant de 7.500 euros à l'ONG Association de Développement Économique et Social en Afrique (ADESAF) pour son projet technique eau potable dans la Région des Plateaux au Togo ;
- le solde partiel, d'un montant de 7.000 euros à l'ONG Action pour la Promotion Agropastorale du Kasai (APAP K) pour son projet d'eau potable à Mpsa (République Démocratique du Congo) ;
- le 4^{ème} versement, d'un montant de 28.000 euros, de la subvention à l'ONG MORIJA pour son projet d'accès à l'eau, l'assainissement et la gestion durable des déchets ménagers dans la commune de Nobéré (Burkina Faso). Ce projet est cofinancé sur le budget général, pour la partie propre ;
- Le 4^{ème} versement, d'un montant de 22.000 euros, à l'ONG AQUASSISTANCE pour son projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans la commune rurale de Guélodé (Sénégal) ;
- le 3^{ème} versement, d'un montant de 35.000 euros à l'ONG ÉLECTRICIENS SANS FRONTIERES pour son projet de création et de réhabilitation de forages et construction de latrines en milieu rural dans la région des Plateaux (Togo) ;
- le 2^{ème} versement, d'un montant de 20.000 euros à l'ONG AQUASSISTANCE pour son projet d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable de 5 quartiers de Bafou au Cameroun) ;
- le 2^{ème} versement, d'un montant de 40.000 euros à l'ONG UN ENFANT PAR LA MAIN pour son projet d'améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement sur les 5^{ème} et 6^{ème} sections rurales de Verrettes sur la chaîne des Matheux (Haïti) ;
- le 1^{er} versement, d'un montant de 45.000 euros à l'ONG Systèmes Économiquement Viables pour l'Eau aux Suds (SEVES) pour son projet

d'amélioration des services essentiels de la ville de Vogan au Togo (Eau, assainissement et déchets) ;

- le 1^{er} versement, d'un montant de 50.000 euros à l'ONG Groupe de Recherche Echanges Technologie (GRET) pour son projet d'appui aux initiatives des Collectivités pour l'Hydraulique et l'Assainissement en Mauritanie (Eau et assainissement) ;

- le 1^{er} versement, d'un montant de 70.000 euros à l'ONG Triangle Génération Humanitaire (TGH) pour son projet de programme intégré de reconstruction globale de la Vallée de Thangpal au Népal (Eau, assainissement, déchet et énergie) ;

- le 1^{er} versement, d'un montant de 70.000 euros à l'ONG LE PARTENARIAT pour son projet de programme en phase 3 d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire au Sénégal ;

- le 1^{er} versement, d'un montant de 60.000 euros à l'ONG Comité Français de Soutien GK SAVAR pour son projet d'accès à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement de 3 villages de Sarankhola, Matbaria et Patharghata dans les districts de Bagherat, Pirojpur et Barguna en bordure rurale des Sundarbans au Bangladesh ;

- le 1^{er} versement, d'un montant de 7.000 euros à l'ONG Solidarité Eau Sud (SES) pour son projet de desserte en eau de hameaux isolés sur la Commune de Paul au Cap Vert ;

- le 1^{er} versement, d'un montant de 25.000 euros à l'ONG Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre (FERT) pour son projet d'adduction en eau potable des collèges agricoles d'Ambondromisotra et Ambalavao à Madagascar ;

- dans le cadre des aides d'urgence, 30.000 euros ont également été versés à l'association SOLIDARITES INTERNATIONAL pour une intervention d'urgence Eau, Hygiène et Assainissement en réponse à la crise du Covid-19 au Bangladesh, Soudan Sud, Cameroun et Haïti ;

Enfin, un dernier montant de 10.000 euros a été réglé à l'association AGIR pour son projet en milieu rural au TOGO.

D'autre part, ont également été mandatés 57.000 euros sur le compte 6743, hors « Loi Oudin » :

- 17.000 euros à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour la suite de ses trois projets en lien avec l'eau initiés en 2018 et 2019 : « Université de l'Eau », « Écolo, c'est économe » et « Université Bleue »,

- 15.000 euros à l'association Les Canaux pour la suite de son projet initié en 2019 « Résidence de l'Eau à la Mairie du 10^{ème} arrondissement »,

- 5.000 euros à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols pour son projet « Fonctionnement 2020 »,

- 20.000 euros, au titre de l'année 2020, à l'association Partenariat Français pour l'Eau pour son projet pluri annuel « Activités Générales de 2019 à 2021 ».

2.1.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant s'élève à 1.250 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

2.2. Recettes

Les recettes constatées sur l'exercice 2020 atteignent 2.315.559,62 euros.

Elles sont uniquement constituées du produit de la « part communale » (nature 70681), dont le taux a été maintenu au 1^{er} janvier 2020 à 0,015 euro HT par mètre cube. Ce produit s'élève à 2.315.559,62 euros pour 2020.

La redevance « part communale » a été diminuée de 197.140,38 euros au budget supplémentaire 2020 suivant l'estimation de la régie Eau de Paris, conséquence de la baisse de consommation d'eau potable en 2019 constatée au mois de mars et d'une évaluation de l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2020.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau se présente au total de la manière suivante :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 5.102.800,13 euros ;
- le montant des titres de recettes émis s'élève à 2.315.559,62 euros ;
- le résultat de l'exercice 2020 de la section d'exploitation est déficitaire de 2.787.240,51 euros.

Après reprise de l'excédent d'exploitation 2019 ajouté au solde d'exécution de la section d'exploitation 2020, il en résulte un excédent cumulé de 329.215,56 euros.

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2020.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris